

Le dossier en bref

Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR

Pourquoi ce sujet ?

Le COR s'intéresse, pour la première fois, à la répartition des retraités et de leur niveau de vie sur le territoire national. Le dossier a d'abord une vocation descriptive. Il s'inscrit dans le cadre de la préparation du 13^e rapport du COR de fin 2015 sur la situation des retraités. Or la situation des retraités, notamment en matière de niveau de vie, peut être différente en ville et à la campagne, ou selon les régions.

Les disparités territoriales renvoient aussi aux politiques locales en matière de vieillissement, comme les aides sociales apportées aux personnes âgées en situation de fragilité ou la planification territoriale des services et équipements qui leur sont dédiés. C'est pourquoi, à côté de l'approche territoriale classique par région et département, une attention particulière est portée sur les retraités vivant dans les zones géographiques plus ou moins isolées.

1 – La répartition des retraités sur le territoire national

- **Les retraités vivent-ils plutôt à la ville ou à la campagne ?** La part des retraités dans la population est, en moyenne, à peine plus élevée dans les communes rurales (23,6 % en 2011) que dans les autres communes situées dans les agglomérations d'au moins 2 000 habitants (20,6 %). La distinction est moins à faire entre rural et urbain qu'entre les couronnes périurbaines des grandes agglomérations et les communes isolées situées loin de l'influence de celles-ci, selon le zonage de l'INSEE en aires urbaines (*cf.* [document n° 2 bis](#)). Or les retraités vivent plus souvent que le reste de la population dans ces communes isolées : en 2011, ces dernières rassemblent 6,7 % des retraités, contre 4,7 % de la population française. C'est l'inverse dans l'aire urbaine (ville-centre, banlieue et couronne) de Paris et celles des dix plus grandes villes, qui rassemblent néanmoins près de 30 % des retraités sur le territoire national (*cf.* [documents n° 2](#) et [3](#)).
- **Les retraités vivent-ils plutôt au cœur ou à la périphérie des aires urbaines ?** Au sein de chaque aire urbaine, la part des retraités dans la population est en moyenne à peu près la même dans la ville-centre, dans les communes de banlieue et dans les communes de la couronne (*cf.* [document n° 2](#)). Cependant, les retraités les plus jeunes vivent plutôt dans la couronne tandis que les plus âgés vivent plutôt dans la ville-centre (*cf.* [document n° 3](#)).
- **Dans quelles régions vivent les retraités ?** La part des retraités dans la population varie du simple au double entre l'Ile-de-France (15,5 % en 2011) et le Limousin (29,2 %). Les DOM comptent également relativement peu de retraités. Les retraités sont par ailleurs relativement nombreux sur les façades maritimes et, inversement, relativement peu nombreux dans le nord des Alpes et dans le Nord-Est (*cf.* [documents n° 2](#) et [4](#)).
- **Quelles régions vieillissent le plus ?** Selon les projections de l'INSEE, le vieillissement concernera tous les départements d'ici 2040. Ceux du Massif Central, aujourd'hui les plus âgés, devraient le rester en 2040, mais ils seront rejoints par des départements d'outremer encore jeunes aujourd'hui (Guadeloupe, Martinique, Réunion) ainsi que des départements métropolitains vieillissant plus vite que la moyenne (Corse, Manche, Haute-Marne, etc.). En 2040, la part des 60 ans et plus devrait dépasser 40 % dans sept départements, avec un maximum de 44 % dans la Creuse (*cf.* [documents n° 2, 4](#) et [5](#)).

- **Quelles régions attirent les retraités ?** Chaque année, un peu moins de 1 % des retraités changent de département de résidence, le plus souvent pour aller depuis les régions du Nord et de l'Est vers les régions du Sud et de l'Ouest, en particulier sur le littoral atlantique et méditerranéen. Ces migrations sont fréquentes au début de la retraite. Les retraités franciliens sont particulièrement nombreux à partir, et ont plus souvent que les provinciaux une double résidence. Aux âges élevés, on observe également des migrations de retraités franciliens vers les régions limitrophes de l'Ile-de-France, qui peuvent les accueillir en établissement (cf. [documents n° 2, 3, 5, 6, 7 et 8](#)).

II – Les revenus des retraités sur le territoire national

- **Le revenu moyen des retraités vivant sur un territoire reflète-t-il celui des autres habitants de ce territoire ?** A première vue, c'est effectivement le cas : pour les retraités comme pour le reste de la population, on retrouve à peu près les mêmes disparités régionales ou locales, avec un niveau de vie moyen plus élevé en Ile-de-France qu'en province, et plus élevé dans les grandes aires urbaines que dans les communes isolées (cf. [document n° 9](#)). Au sein des grandes aires urbaines, il serait plus élevé dans les couronnes que dans les villes-centres, selon le taux d'assujettissement des retraités du régime général à la CSG (cf. [document n° 3](#)). Cependant, on constate quelques écarts entre les retraités et le reste de la population : le niveau de vie moyen des retraités est un peu supérieur au reste de la population en Ile-de-France et dans les régions limitrophes, dans les grandes agglomérations, les régions méditerranéennes et le littoral atlantique ; il est au contraire un peu inférieur dans l'espace rural et éloigné du littoral allant du centre de la Bretagne à la Lorraine en passant par le Massif Central.
- **Où vivent les retraités pauvres ?** Le taux de pauvreté des 60 ans et plus est en 2011 de 10,0 %, contre 14,3 % en moyenne en France métropolitaine. Dans le Nord-Pas-de-Calais, le département de la Seine-Saint-Denis et la région Languedoc-Roussillon, il est élevé (12 à 18 %), bien que sensiblement inférieur à celui du reste de la population locale (19 à 25 %). En Corse et dans une dizaine de départements du Massif Central et du Sud-Ouest (Creuse, Cantal, Gers, etc.), il prend également des valeurs élevées (12 à 18 %) mais davantage comparables au reste de la population locale (cf. [document n° 9](#)). La part d'allocataires du minimum-vieillesse et de personnes âgées en situation de fragilité est également importante dans ces régions (cf. [documents n° 10 et 11](#)).

III – Retraites et mobilités internationales

- **Combien de retraités français vivent à l'étranger ?** Au 31 décembre 2004, 6 % des retraités percevant une pension des régimes français résidaient à l'étranger. Ils étaient pour la plupart nés à l'étranger. Les retraités nés en France et résidant à l'étranger étaient très peu nombreux (0,6 % des retraités). Les retraités nés à l'étranger (17 % des retraités) vivaient en France durant leur retraite dans deux cas sur trois (cf. [document n° 12](#)).
- **Quel montant de pension perçoivent les retraités nés à l'étranger ?** Les retraités nés à l'étranger ont validé une durée d'assurance généralement plus courte que les retraités nés en France, si bien que le montant moyen de leur pension est plus faible. L'écart en 2004 était très élevé pour les retraités nés et résidant à l'étranger (-77 %), et plus modéré (-13 %) pour ceux nés à l'étranger qui résident en France (cf. [document n° 12](#)).
- **Vers quels pays la France verse-t-elle des pensions et inversement ?** Les principaux pays dans lesquels la France a versé des pensions de vieillesse en 2013 sont l'Algérie, le Portugal et l'Espagne. Viennent ensuite le Maroc, l'Italie et la Belgique. En sens inverse, selon les données du CLEISS ne portant que sur les pays européens, la Suisse est le pays européen qui verse le plus de pension à des résidents français. Viennent ensuite le Royaume-Uni, la Belgique et l'Allemagne (cf. [documents n° 12 et 13](#)).